

La Cour suprême a tranché



CHUCK KENNEDY NEWS/COM

Des opposants à Nike manifestent devant la Cour suprême des États-Unis, à Washington. La cause a retenu l'attention des militants opposés à la vision libérale de la mondialisation de l'économie, selon lesquels Nike recourt à la Constitution pour pouvoir mentir au sujet des conditions de travail dans ses filiales en Asie.

Nike devra prouver ses dires

La multinationale du sport pourrait être poursuivie pour des publicités « mensongères » défendant ses méthodes au Tiers-Monde

ASSOCIATED PRESS
AGENCE FRANCE-PRESSE

San Francisco — La Cour suprême des États-Unis vient de rendre une décision qui ébranle l'Amérique des affaires. Elle a jugé qu'un activiste de San Francisco pouvait poursuivre en justice l'équipementier sportif Nike pour des publicités et des déclarations mensongères défendant la manière dont il fait travailler ses employés dans des pays du Tiers-Monde.

La plus haute juridiction du pays a en revanche fait savoir qu'elle ne pouvait pas se prononcer sur la requête du fabricant américain de chaussures et vêtements de sport en vue d'être autorisé à continuer à pouvoir parler librement de ses méthodes de travail dans cette région.

Informations trompeuses

Nike avait demandé fin avril à la Cour suprême des États-Unis une telle autorisation à la suite d'une décision de la Cour suprême de Californie, qui avait donné son feu vert à un consommateur de San Francisco, Mark Kasky, pour poursuivre la firme.

D'après le plaignant, les déclarations de Nike au sujet de ses méthodes de travail en Asie, par des communiqués, des lettres et des encarts dans les journaux, sont fausses, trompeuses et ont avant tout pour but de promouvoir les produits de la compagnie.

En revanche, pour les avocats de la multinationale, elles participent au débat général sur la mondialisation et relèvent de la liberté d'expression garantie par la Constitution américaine.

L'affaire a retenu l'attention des militants opposés à la vision libérale de la mondialisation de l'économie, selon lesquels Nike recourt à la Constitution pour pouvoir mentir sur les conditions de travail dans ses filiales en Asie. Celles-ci sont l'objet de vives critiques depuis la fin des années 1990, avec des informations de médias sur des conditions particulièrement pénibles, voire humiliantes, notamment pour les femmes et les enfants.

Inversement, les milieux d'affaires américains se sont rassemblés derrière l'entreprise incriminée, afin d'estimer que l'affaire faisait office de test quant à l'application du premier amendement de la Constitution garantissant la liberté d'expression.

Les tribunaux de rang inférieur à celui des cours

suprêmes des différents États ou des États-Unis ont, pour leur part, soutenu que les commentaires de Nike étaient de nature « commerciale », donc soumis au respect de diverses règles, et non de nature « politique », ce qui les aurait fait échapper en conséquence à toute régulation conformément à la Constitution.

Des poursuites

Marc Kasky est donc libre d'engager des poursuites à la suite des allégations qu'il avait faites pour la première fois en 1996 et 1997, selon lesquelles Nike donnait une image inexacte de ses pratiques à l'égard de ses employés dans les pays en voie de développement.

« Nous avons maintenant l'occasion d'aller devant un tribunal pour déterminer si les commentaires de Nike étaient vrais ou faux », a déclaré Marc Kasky. « Cela aurait pu être résolu très rapidement il y a cinq ans, simplement en allant devant un tribunal. Au lieu de cela, Nike a choisi de chercher la protection du premier amendement. »

Malgré les descriptions faites par Nike de ses

VOIR PAGE C 5: NIKE



NIKE

SUITE DE LA PAGE C 1

lieux de travail en Asie du Sud-Est, M. Kasky assure qu'il existe des preuves montrant que les personnes travaillant pour cette société endurent toujours des conditions déplorables.

Je fais cela *«au nom des consommateurs de Californie, qui prennent des décisions en fonction de ce qu'il y a dans un produit, du lieu où il est produit et des conditions dans lesquelles il est fabriqué»*, a-t-il expliqué.

Marc Kasky est le directeur par intérim de la Fondation NTC, une association à sans but lucratif. Il a affirmé qu'il examinerait la décision de la Cour suprême avec son avocat la semaine prochaine avant de décider s'ils engagent ou non des poursuites judiciaires.

La décision de la Cour suprême a été saluée par l'organisation Citizen Works de Ralph Nader, le champion des causes progressistes, selon laquelle *«les compagnies ne devraient pas être autorisées à utiliser de douteuses revendications des droits constitutionnels pour contourner les lois sur la protection des consommateurs»*.

Un point de vue que ne partagent pas les milieux d'affaires, puisque, a dit l'un de leurs porte-parole, Bob Liodice: *«Les compagnies devraient être libres d'exprimer leurs opinions à*

travers des communiqués de presse ou des publicités sur les principales questions ayant un impact sur leurs activités. Le droit de nos membres à une libre expression a été sévèrement limité par la loi californienne et cette action judiciaire.»

«C'est une décision très décevante parce que la communauté des affaires attendait depuis longtemps l'avis de la Cour suprême sur l'étendue des droits du premier amendement», a pour sa part déclaré Robin Conrad, vice-président du centre des litiges de la Chambre de commerce des Etats-Unis.

Ce centre a soutenu la position de Nike. *«La protection du premier amendement ne devrait-elle pas jouer dans les deux sens? Kasky est certainement protégé par le premier amendement, ce qui l'autorise à dire ce qu'il veut au sujet de Nike»*, a-t-il ajouté.

Nike fait l'objet de critiques depuis des années pour ses pratiques en matière de travail à l'étranger, particulièrement en Asie du Sud-Est. Si les conditions se sont améliorées dans certaines usines, Jason Mark, membre de Global Exchange, une ONG internationale de défense des droits de l'homme, affirme que l'équipementier peut encore faire des progrès sur le plan salarial et en donnant à ses employés dans ces pays la liberté de se syndiquer.